



RÈGLEMENT DU CONCOURS

Le concours " Marseille en Fleurs " a pour objet de récompenser et d'encourager les actions menées par les habitants, les centres sociaux en faveur de l'embellissement de Marseille par le fleurissement.

Article 1

Ce concours est ouvert à toutes les personnes habitant Marseille à l'exception des élus, des membres du jury et du personnel du Service Espaces Verts, Littoral et Mer de la Ville de Marseille.

La participation à ce concours est entièrement gratuite.

Article 2

Le règlement du concours et les bulletins d'inscription sont à retirer : au Service Espaces Verts, Littoral et Mer (48, Avenue Clot Bey - 13008), dans les Bureaux Municipaux de Proximité, dans les mairies de secteur, sur www.marseille.fr

L'inscription est à renvoyer au Service Espaces Verts, Littoral et Mer, 48 avenue Clot-bey - 13008 Marseille, jusqu'au 13 avril 2012, le cachet de la poste faisant foi.

Article 3

Les lauréats de l'année précédente ne pourront pas concourir pour cette édition.

Article 4

Le jury, présidé par Madame Laure-Agnès CARADEC, Adjointe au Maire, (Déléguée aux Parcs et Jardins, aux Espaces naturels, à la Piétonisation et aux Pistes Cyclables, à la Voirie, à la Circulation et au Stationnement) est composé de professionnels de l'horticulture, de membres de l'Office de Tourisme et des Congrès et de techniciens de la Ville de Marseille.

Article 5

Le jury visitera les participants à partir du 9 mai 2012.

La Ville de Marseille établira une liste de lauréats parmi lesquels trois candidats dans chaque catégorie seront retenus pour participer au palmarès final. Le jury déterminera les gagnants sur la base des photos prises par la Ville de Marseille et selon les critères de notation suivants :

- utiliser des plantes méditerranéennes (critère prépondérant dans la motivation du jury),
- adapter l'aménagement floral aux contraintes des lieux,
- rechercher l'originalité et la créativité dans les compositions,
- privilégier l'harmonie des couleurs et la pérennité de la décoration,
- la diversité des végétaux, leur qualité et l'entretien.

Le Service des Espaces Verts, du Littoral et de la Mer tient à la disposition des participants un diaporama des différentes plantes méditerranéennes utilisées par la Ville de Marseille (prévoir une clé USB).

Article 6

- Le concours compte 4 catégories :
- 1 - Jardins
 - 2 - Décorations florales
 - 3 - Balcons, terrasses, fenêtres et murs
 - 4 - Fleurissements collectifs

Tous visibles de la rue

Article 7

La remise des prix aura lieu le 3 juillet 2012 au Parc Borély (Jardin Botanique)

CATÉGORIE JARDINS :

- 1^{er} prix : 1 composteur
- 2^e prix : 1 vase d'Anduze
- 3^e prix : 1 objet de décor extérieur

CATÉGORIE BALCONS, TERRASSES :

- 1^{er} prix : 2 boules lumineuses
- 2^e prix : 1 décoration
- 3^e prix : 2 balconnières

CATÉGORIE JARDINS COLLECTIFS :

- 1^{er} prix : 1 bon d'achat d'une valeur de 200 €
- 2^e prix : 1 objet de décor extérieur
- 3^e prix : livres divers

CATÉGORIE BORDS DE VOIE :

- 1^{er} prix : 2 vases d'Anduze
- 2^e prix : 2 poteries terre cuite
- 3^e prix : 1 objet de décor extérieur

Article 8

Les participants autorisent la Ville de Marseille à utiliser les prises de vue de leur aménagement pour tout support de communication de son choix.

Article 9

Les participants primés dans chaque catégorie acceptent d'être inscrits, par la Ville de Marseille, au concours départemental des Villes et Villages Fleuris.

Les participants inscrits à ce concours communal acceptent sans réserve le présent règlement ainsi que les décisions du jury.

MARSEILLE EN FLEURS 2012

BULLETIN D'INSCRIPTION

À renvoyer au plus tard le 13 avril 2012

(le cachet de la Poste faisant foi)

à la Ville de Marseille, Service Espaces Verts, Littoral et Mer

48, avenue Clot-Bey - 13008 Marseille

Renseignements : 04 91 55 25 40 / 04 91 55 25 66

Nom, Prénom

Adresse

Code postal Ville

Téléphone (important) Mail

Participera au Concours " Marseille en Fleurs " 2012 dans la catégorie suivante :

CATÉGORIES : BALCONS, TERRASSES JARDINS

FLEURISSEMENT COLLECTIF BORD DE VOIE

Accepte, sans réserve, le règlement du concours.

Fait à Marseille, le :

Signature :

